



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté N°2024/ 5
portant inscription au titre des monuments historiques
d'un objet conservé à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 novembre 2023,

Vu le courriel du 7 novembre 2023 du Directeur des Hospices Civils de Beaune donnant son accord à l'inscription au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant:

- *Meuble de l'apothicairerie*, début XIX^e siècle

conservé à l'hôpital Saint-Laurent de Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) et propriété des hospices civils de Beaune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **15 FEV. 2024**

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-
Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ